



**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN DE LA GROSNE**

MAIRIE
71240 LALHEUE

TEL./Fax : 03.85.94.86.89

Secrétariat : Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

E-Mail : s.m.a.g@wanadoo.fr

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

Le Syndicat d'Aménagement de la Grosne s'est réuni le mardi 24 septembre 2019 à 18h à la salle communale de Lalheue, sous la présidence de Mr Roger Cassard.

28 délégués étaient présents sur 40 en exercice. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer valablement.

Mr Prabel, Trésorier Municipal et Mme Rachel Fabre participaient également à cette assemblée. C'était la dernière réunion de Mr Prabel avant son départ à la retraite éminent. Mr Cassard le remercie chaleureusement pour sa présence assidue aux réunions ainsi que pour ses conseils. Mr Prabel confie que sa collaboration au Syndicat de la Grosne a toujours été pour lui un réel enrichissement. Il informe l'assemblée qu'un intérim le remplacera pendant quelques mois avant la nomination en juin prochain d'un nouveau receveur.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

1) Etude de la Nourue

Mr Le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'annuler le devis de l'EPTB d'un montant de 7 620 € pour l'étude de la Nourue (cette étude ne se réalisant pas cette année). L'assemblée donne son accord.

2) La Nolange

Mr Le Président fait un point sur l'avancement de l'étude qu'il qualifie de laborieuse. En effet, la collaboration avec le Cabinet Charpentier a rencontré d'importants problèmes de retard. Une rencontre a eu lieu début septembre pour évaluer le montant des pénalités que le SMAG serait en mesure de demander par rapport au marché. Ces pénalités pourraient aller jusqu'à 100 000€ (100€ par jour de retard).

Après 2 mises en demeure, le Cabinet Charpentier a rendu un rapport sur les 3 sites concernés. Une réunion technique est organisée le 7 octobre prochain à Saint Gengoux le National en présence de l'Agence de l'Eau pour décider quelle suite sera donnée à l'étude. Les travaux dépendent de la participation des partenaires financiers.

Le montant total de l'étude est de 24 000€. En 2017 le cabinet Charpentier a touché 17 000€. Il reste 7

000€ à solder. Mr Le Président rappelle qu'il faut solder la facture pour demander les subventions. Il propose de remettre la délibération qui actera les pénalités après la réunion technique du 7 octobre.

Mr Le Président présente le nouveau devis de l'EPTB pour le projet d'aménagement de la Nolange. Ce devis se monte à 1 580€. L'assemblée donne son accord à l'unanimité pour cette délibération.

3) Compte-rendu de la réunion du 18 septembre avec les EPCI du Bassin Versant de la Grosne

Cette réunion s'est tenue entre les 5 principales communautés de communes et l'agglomération Le Grand Chalon afin de faire le point sur la compétence GEMAPI et de travailler sur les futurs statuts. L'ensemble des 6 EPCI sont maintenant d'accord pour constituer un Syndicat unique sur le Bassin Versant.

Il est proposé que le siège social se tienne à Cluny, ville la plus importante et se trouvant au centre du Bassin. Le Syndicat sera mixte et représentera les 6 EPCI. Le nombre de délégués sera de 14. Un poste de technicien sera ouvert. Les futurs travaux d'investissement seront décidés et financés par les EPCI concernés.

Ces statuts seront à délibérer en octobre par le comité syndical puis dans chaque commune et EPCI qui auront 3 mois pour répondre.

Les missions de l'EPTB vont changer, il se retire des affluents et se recentre sur la Saône et le Doubs.

4) Petit Grison : point sur les travaux. Communication

Une visite a été organisée sur le terrain en août dernier.

Le marché se monte à 82 800€ ; il est confié à l'entreprise ECORIVERT. Le chantier a commencé début septembre et se terminera début octobre.

Mme Fabre propose un devis pour une plaquette d'information sur les travaux du Petit Grison pour un montant de 1 490€ pour 100 exemplaires. Le Comité Syndical donne son accord pour ce devis.

Mr Le Président précise que les relations avec les propriétaires et exploitants sont bonnes.

5) Questions diverses

Mr Le Président fait le point sur les petites rivières, affluents de la Grosne, après la sécheresse de l'été. Il est indiqué que La Noue des Moines ne coule plus. La commune de Sercy est inquiète pour ses stations de pompage.

La séance est levée à 19h30. Mr Le Président invite l'assemblée, pour terminer, à partager le verre de l'amitié.

